

Municipalité de la paroisse de Saint-Lambert

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE : -

Une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Lambert sera tenue **mardi 19 décembre 2017 (19 h 00)** au lieu ordinaire des séances du conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Lambert (à l'édifice municipal de Saint-Lambert sis au 509, route du 5^e-au-8^e-Rang).

ORDRE DU JOUR

Adoption du budget de la municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018.

Adoption du programme triennal des immobilisations 2018-2019-2020.

Adoption du règlement n° 199 – Règlement concernant la tarification municipale 2018 (compensations municipales «Année 2018»).

Les délibérations et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget ou sur le programme triennal des immobilisations.

DONNÉ à SAINT-LAMBERT ce ONZIÈME jour
de DÉCEMBRE DEUX MIL DIX SEPT


Directrice générale/secrétaire-trésorière